

POLITIQUE ESG INTÉGRÉE

Engagements et orientations du Groupe pour une gestion durable, éthique et responsable

Introduction

La présente politique ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) intégrée définit l'engagement d'EXA Group en matière de durabilité et de responsabilité d'entreprise, en formalisant un cadre unifié et structuré de principes, d'orientations et de responsabilités dans les domaines environnemental, social et de gouvernance, en cohérence avec les valeurs de légalité, d'intégrité, de transparence et d'inclusivité qui guident les activités du Groupe.

La politique rassemble et remplace les politiques thématiques précédentes en matière d'environnement, d'énergie, de société, d'éthique et d'approvisionnement durable, garantissant la cohérence, la systématique et l'intégration dans l'approche de la durabilité de l'entreprise.

Le plan ESG du Groupe identifie et gère les principaux facteurs de risque et opportunités ESG ayant un impact potentiel sur les performances opérationnelles, économiques et réputationnelles. Dans ce contexte, EXA Group poursuit le développement d'une culture de la durabilité intégrée dans les processus décisionnels et opérationnels, soutenue par des systèmes de suivi et d'amélioration continue.

Gouvernance et approche ESG

EXA Group adopte un système de gouvernance ESG formalisé, intégré et à plusieurs niveaux, visant à garantir que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance soient systématiquement intégrés dans les processus décisionnels, de planification stratégique et de gestion des risques.

La direction définit les lignes stratégiques en matière d'ESG et approuve chaque année les objectifs de durabilité du Groupe, en veillant à ce que ces questions fassent partie intégrante des processus de planification et de décision à tous les niveaux de l'organisation.

Le Comité ESG, composé de représentants des services concernés et impliqués, a pour mission :

- promouvoir l'intégration des critères ESG dans les politiques, les processus et les projets de l'entreprise;
- suivre les performances en matière de durabilité et proposer des actions d'amélioration continue ;
- soutenir la Direction dans la définition des objectifs et des plans opérationnels annuels ;
- favoriser l'implication et la sensibilisation du personnel par des activités de formation et de sensibilisation.

Le système de gouvernance ESG prévoit des mécanismes de contrôle et de révision périodique visant à :

- assurer la conformité aux réglementations en vigueur et aux normes internationales de référence (notamment la ISO 9001, la ISO 14001, la ISO 14064-1, la ISO 45001 et la UNI/PdR 125) ;
- suivre l'évolution du contexte réglementaire et des risques émergents liés au changement climatique, à la sécurité, aux droits de l'homme et à la chaîne d'approvisionnement ;
- mettre à jour les politiques et les plans d'action sur la base des résultats des vérifications internes, des audits et des évaluations effectués par des organismes tiers et des organismes de certification (notamment EcoVadis).

Environnement

EXA Group reconnaît que ses activités, ses processus et ses relations commerciales peuvent avoir des impacts environnementaux, directs ou indirects, tout au long de la chaîne de valeur. Conformément aux principes de responsabilité, de prévention et d'amélioration continue, le Groupe se fixe comme objectifs prioritaires :

- l'amélioration progressive de ses performances environnementales ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection des ressources naturelles.

Le Groupe contribue ainsi de manière significative aux engagements mondiaux en matière de gestion des risques climatiques.

Énergie et climat

EXA Group reconnaît que les changements climatiques sont principalement dus à des causes anthropiques et que ces phénomènes peuvent générer des risques susceptibles d'affecter la durabilité des activités de l'entreprise.

Dans ce contexte, le Groupe s'engage concrètement en faveur de la décarbonisation de ses activités.

À cette fin, EXA Group encourage la révision et l'optimisation de ses systèmes d'approvisionnement énergétique, en privilégiant les contrats d'approvisionnement en énergie provenant de sources renouvelables, ainsi que l'adoption de solutions technologiques visant à améliorer l'efficacité énergétique.

Le Groupe adopte un système structuré de suivi et d'analyse de la consommation d'énergie et des émissions, qui permet d'identifier les mesures de réduction, d'atténuation et d'efficacité.

Dans ce sens, les objectifs prioritaires du Groupe comprennent :

- la réduction progressive de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (émissions des champs d'application 1 et 2 selon le Protocole GES (des gaz à effet de serre);
- la promotion de comportements vertueux auprès du personnel, par le biais d'initiatives d'information et de sensibilisation visant à réduire les dépenses énergétiques ;
- le recours à des technologies et à des solutions opérationnelles plus efficaces sur le plan énergétique ;
- le suivi périodique des performances énergétiques, avec la définition d'objectifs d'amélioration continue.

Gestion des déchets et économie circulaire

EXA Group s'engage à prévenir et à réduire la production de déchets issus de ses activités opérationnelles, y compris celles de bureaux et de chantier, en favorisant la réutilisation, le recyclage et la récupération des matériaux, lorsque cela est techniquement et économiquement possible.

Dans ce contexte, le Groupe assure la gestion correcte des déchets tout au long de leur cycle de vie, grâce à des procédures internes, à la sélection de fournisseurs qualifiés et à un suivi périodique, afin de minimiser les impacts environnementaux associés.

Des programmes d'information, de formation et de sensibilisation du personnel en matière de gestion responsable des déchets sont encouragés, favorisant des comportements conformes aux principes et aux modèles de l'économie circulaire.

Efficacité hydrique et qualité de l'air

EXA Group reconnaît l'importance stratégique de la gestion durable des ressources naturelles et s'engage à surveiller systématiquement la consommation d'eau liée à ses activités, afin de prévenir le gaspillage et de promouvoir une utilisation efficace des ressources.

À cette fin, le Groupe adopte des mesures organisationnelles et opérationnelles visant à limiter les émissions polluantes résultant de ses activités, à travers l'analyse des processus de production et la mise en œuvre de solutions appropriées pour réduire l'impact environnemental, telles que, à titre d'exemple (et sans que cette liste soit exhaustive) : la sélection de matériaux à faibles émissions, l'adoption de systèmes de contrôle des poussières sur les chantiers, la rationalisation progressive du parc automobile en privilégiant les véhicules à faible impact environnemental, l'introduction de technologies et de solutions opérationnelles visant à réduire les émissions atmosphériques.

Gestion responsable des substances chimiques

Le Groupe s'engage à minimiser, dans la mesure du possible, l'utilisation de substances chimiques dans le cadre de ses activités opérationnelles, en privilégiant, dès la phase d'approvisionnement, une stratégie axée sur les processus, les produits et les matériaux à très faible impact environnemental.

En ce qui concerne les substances chimiques potentiellement nocives pour l'environnement, le Groupe adopte une approche axée sur la prévention et la gestion des risques, à travers l'analyse, la formation et la mise en place de mesures de prévention et de plans d'intervention.

Transport et mobilité

EXA Group reconnaît que l'utilisation de combustibles fossiles est l'un des facteurs déterminants du changement climatique et que les émissions liées à la mobilité de l'entreprise représentent une part importante de l'empreinte carbone globale du Groupe.

Il s'engage donc à surveiller en permanence la consommation de son parc automobile, en quantifiant les émissions résultant des trajets domicile-travail du personnel, des déplacements professionnels et des activités de transport et de distribution.

Reconnaissant l'importance de ces sources d'émissions, le Groupe s'engage à définir et à mettre en œuvre des mesures de réduction progressive qui peuvent inclure, par exemple, la rationalisation du parc automobile grâce à l'introduction de véhicules à faible impact environnemental, la promotion de solutions de transport durables, et la réduction des déplacements, le cas échéant.

Biodiversité et déforestation

EXA Group reconnaît la valeur de la biodiversité et des écosystèmes naturels en tant qu'éléments essentiels du patrimoine naturel mondial, fondamentaux pour le climat et la vie.

Dans cette perspective, le Groupe s'engage à participer à des actions de régénération et de conservation de la biodiversité, en soutenant des projets environnementaux certifiés ayant un impact positif sur le climat et le reboisement, réalisés dans différentes régions du monde.

En ce qui concerne les activités d'EXA Group, l'utilisation de bois, de papier et d'autres produits provenant de sources responsables et certifiées est donc favorisée, en privilégiant les fournisseurs possédant des qualifications reconnues dans ce domaine.

Santé, sécurité et bien-être

EXA Group considère les personnes comme le cœur de son succès et s'engage à garantir des conditions de travail sûres, équitables et inclusives.

Dans cette perspective, le Groupe s'engage en permanence à identifier les risques et à protéger la santé et la sécurité, tant physique que mentale, en intégrant ces aspects aux exigences de développement économique et de création de valeur. Les initiatives d'amélioration sont accueillies favorablement, en particulier lorsqu'elles émanent du personnel lui-même, dont la participation active est encouragée afin de renforcer l'efficacité des mesures de prévention.

Outre le respect de la réglementation en vigueur dans les lieux où il exerce ses activités, EXA Group s'engage à respecter en permanence les exigences de la norme ISO 45001 sur les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

En ce qui concerne sa chaîne d'approvisionnement, EXA Group exige de ses sous-traitants et fournisseurs qu'ils adoptent des normes élevées en matière de santé et de sécurité, en privilégiant l'utilisation de produits et de solutions qui permettent de réduire au minimum les risques liés aux activités exercées, dans une optique de prévention des accidents, des blessures et des maladies professionnelles.

EXA Group effectue régulièrement des activités de surveillance et d'audit concernant les activités opérationnelles, la documentation de formation et d'information, l'évaluation des risques et les projets de prévention et d'amélioration. Ces activités sont soutenues par des ressources humaines et financières adaptées aux objectifs fixés, confirmant l'engagement du Groupe en faveur d'un environnement de travail sûr et responsable.

Conditions de travail et droits de l'homme

Conformément à la norme SA8000, EXA Group s'engage à respecter et à promouvoir les droits humains fondamentaux, en garantissant l'interdiction absolue du travail des enfants, du travail forcé ou coercitif. Le Groupe s'engage à protéger la liberté d'association et de négociation collective, à respecter des horaires et des salaires équitables, à créer des environnements de travail exempts de discrimination, de coercition ou de harcèlement, à promouvoir la santé mentale et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Égalité des sexes et égalité des chances

EXA Group reconnaît l'égalité des sexes et l'égalité des chances comme des principes fondamentaux de son engagement ESG et s'engage, par conséquent, à promouvoir un environnement de travail équitable, inclusif et respectueux, conformément à la réglementation en vigueur et à la norme UNI/PdR 125:2022.

À cet égard, la direction veille à ce que ces principes soient partagés, compris et réévalués périodiquement, afin que l'orientation du Groupe reste appropriée, efficace et alignée sur l'évolution du contexte social et réglementaire.

En particulier, EXA Group oriente son action selon les principes suivants :

- le respect, mais surtout l'application concrète des principes d'égalité et d'équité, en référence particulière aux dispositions internationales (par exemple, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte des Nations unies), ainsi qu'aux réglementations locales individuelles (dont la Constitution italienne, art. 3) ;
- respect de toutes les réglementations nationales et internationales relatives à l'égalité des sexes, à l'équité, à l'inclusion et à l'éthique des affaires et sur le lieu de travail ;
- adoption de politiques et de mesures visant à favoriser l'emploi du genre le moins représenté ;
- adoption de mesures favorisant l'égalité effective entre les sexes dans le monde du travail en ce qui concerne l'accès aux opportunités d'emploi, l'équité salariale, l'égalité d'accès aux opportunités de carrière (y compris la mobilité interne) et à la formation, ainsi que la pleine mise en œuvre du congé parental conformément aux meilleures pratiques internationales ;
- promotion de politiques sociales capables de soutenir le « travail silencieux » des aidants, afin de mieux équilibrer leur vie personnelle et professionnelle ;
- garantie à l'ensemble du personnel d'une formation et d'une information adéquates et continues en matière d'éthique, d'inclusion et d'égalité des chances ;
- extension du périmètre des activités du Groupe en impliquant, dans la mesure du possible, des parties prenantes externes afin de promouvoir et de renforcer l'application des principes d'égalité, d'inclusion et d'équité dans le domaine des affaires ;
- promotion de l'écoute active de l'ensemble du personnel afin que la durabilité sociale et les principes d'égalité des sexes s'ancrent dans la culture d'entreprise ;
- garantie d'un niveau élevé d'attention de la part de la Direction pour prévenir toute forme de discrimination fondée sur le genre et/ou toute forme de violence physique, verbale et/ou numérique.

- présence de politiques favorisant une représentation équilibrée des genres parmi les intervenants et intervenantes participant à des panels, conférences, tables rondes et événements, y compris ceux à caractère scientifique ;
- renforcement de l'engagement en faveur de la prévention du harcèlement et de la violence sur le lieu de travail, en prévoyant des mesures de protection, de gestion et de réparation en cas de comportements non conformes.

Flexibilité du travail

EXA Group promeut un modèle organisationnel basé sur la flexibilité, la responsabilisation et la confiance, visant à favoriser un équilibre efficace entre vie professionnelle et vie privée, dans le respect des besoins opérationnels et des objectifs de l'entreprise.

Le Groupe adopte des solutions organisationnelles et des outils adaptés pour soutenir des modes de travail flexibles, tels que :

- la mise à disposition d'outils numériques (tels que *smartphones*, ordinateurs portables) et de plateformes de vidéoconférence, afin de favoriser la collaboration entre les différents sites et de réduire les déplacements inutiles ;
- la reconnaissance de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée comme moyen d'améliorer la productivité, la motivation et le bien-être général du personnel.

Formation et développement du personnel

EXA Group garantit l'égalité d'accès à la formation et au développement professionnel, en soutenant la formation continue afin de renforcer les compétences techniques et managériales du personnel, en surveillant les résultats et l'efficacité des cours.

Culture et développement des communautés

Le Groupe joue un rôle actif dans les territoires où il opère, en promouvant des initiatives de solidarité à travers la réalisation de projets en partenariat, des dons, le parrainage d'initiatives sociales et culturelles, la protection et la valorisation du patrimoine historique, artistique et culturel.

Dans la mesure du possible, le personnel a la possibilité de participer à des actions de bénévolat actif en faveur des ONG dans le cadre d'activités RSE (responsabilité sociale des entreprises), convenues avec la Direction.

Intégrité, éthique et transparence

Les principes d'intégrité, d'éthique et de transparence ont toujours été considérés comme prioritaires pour EXA Group, conformément à la norme SA8000 et en s'en inspirant.

Le Groupe s'engage à promouvoir et à respecter les droits de l'homme et du travail dans toutes ses activités et relations commerciales, en garantissant :

- l'interdiction de toute forme de discrimination, de coercition, de harcèlement et/ou de violence ;
- la protection de la dignité de la personne et des conditions de travail saines et sûres ;
- le respect de la liberté syndicale ;
- l'application de traitements économiques équitables et conformes à la réglementation applicable.

Le Code d'éthique du Groupe constitue donc un document programmatique et contraignant en ce sens, définissant les principes de conduite et les normes comportementales à respecter.

EXA Group garantit l'information et la formation sur le contenu du Code d'éthique et sur les principes de responsabilité sociale, ainsi que la protection des personnes qui signalent des comportements illégaux ou non conformes grâce à la mise en place d'un canal *whistleblowing* (alerte éthique), conformément aux dispositions du décret législatif italien n°24/2023, garantissant la confidentialité et la gestion correcte des signalements.

EXA Group s'engage également de manière systématique à prévenir et à lutter contre la corruption et garantit que tous les processus décisionnels de l'entreprise sont documentés et rendus publics de manière transparente.

La présentation des informations ESG est intégrée dans le rapport de développement durable et dans les communications officielles, garantissant ainsi la responsabilité et la traçabilité.

Chaîne d'approvisionnement

EXA Group reconnaît que sa responsabilité sociale, éthique et environnementale s'étend à l'ensemble de la chaîne de valeur et, à cette fin, adopte un modèle d'approvisionnement durable.

Parmi les objectifs qualitatifs identifiés comme prioritaires figurent :

- la promotion de la sensibilisation et de la responsabilité en matière de durabilité parmi les partenaires de la chaîne d'approvisionnement ;
- l'achat de matériaux, de biens et de services conformes aux exigences et normes environnementales, sociales et éthiques reconnues (à titre d'exemple, mais sans s'y limiter : ISO 14001, ISO 14025, ISO 14067, REACH, etc.) ;
- l'encouragement à l'amélioration continue des fournisseurs par le dialogue, le soutien et l'information.

Les fournisseurs du Groupe sont encouragés à surveiller et à réduire leur impact environnemental, y compris les émissions de gaz à effet de serre, la production de déchets et la consommation de ressources naturelles, ainsi qu'à sélectionner des matériaux à haute teneur en matières recyclées, recyclables ou à faible impact environnemental, en minimisant l'utilisation de substances chimiques dangereuses, conformément au règlement REACH¹ et aux meilleures pratiques du secteur.

EXA Group exige également de ses fournisseurs qu'ils respectent les principes fondamentaux du travail, tels que définis par l'OIT (Organisation internationale du travail), en garantissant à leur personnel des conditions de travail sûres, équitables, inclusives et respectueuses de la dignité humaine.

Toute forme d'exploitation du travail, de travail des enfants, forcé ou coercitif, ainsi que toute forme de discrimination fondée sur l'âge, le sexe, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle et/ou le handicap sont expressément interdites.

Approvisionnement durable

EXA Group reconnaît que le bois est un matériau essentiel au maintien de la biodiversité. Par conséquent, dans le cadre de ses activités commerciales, le Groupe s'engage à privilégier l'utilisation de matières premières ligneuses provenant de sources gérées de manière durable et certifiées FSC et/ou PEFC.

¹ Règlement (CE) n° 1907/2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques.

Les fournisseurs sont sensibilisés et sélectionnés sur la base de ces exigences et sont encouragés à garantir un pourcentage de bois certifié proche de 100 %. Le respect de ce critère est inclus dans les processus de sélection des fournisseurs et dans l'évaluation de leurs performances.

Parallèlement, EXA Group reconnaît également l'importance de limiter l'utilisation de substances chimiques dangereuses sur les chantiers et dans les fournitures, en remplaçant, dans la mesure du possible, les produits dangereux par des alternatives moins risquées ou non dangereuses, afin de protéger la santé des travailleurs, de garantir des environnements de travail sûrs et, enfin, de protéger l'environnement.

À cette fin, l'engagement est de minimiser autant que possible l'impact toxicologique et environnemental des matériaux utilisés, en favorisant l'utilisation de produits sûrs, traçables et conformes à la réglementation européenne et internationale. Dans cette optique, les engagements spécifiques sont les suivants :

- la sélection de matériaux de construction non polluants, non radioactifs et respectueux de l'environnement, en privilégiant les produits à faible teneur en COV (composés organiques volatils) et exempts, le cas échéant, de substances SVHC (substances extrêmement préoccupantes) ;
- l'obligation pour tous les fournisseurs de matériaux et de produits chimiques de fournir des fiches de données de sécurité (FDS) mises à jour, conformes à la réglementation en vigueur ;
- la promotion, dans la mesure du possible, de l'adoption d'alternatives moins dangereuses, notamment par l'utilisation d'étiquettes environnementales reconnues (par exemple, Ecolabel, GREENGUARD, Cradle to Cradle).

Diffusion, suivi et amélioration continue de la politique ESG intégrée

EXA Group s'engage à garantir que la présente politique ESG intégrée soit comprise, appliquée et soutenue par l'ensemble du personnel, des collaborateurs, des fournisseurs et des partenaires commerciaux, constituant une référence constante pour la conduite responsable des activités de l'entreprise.

La présente politique s'applique à tous les domaines opérationnels du Groupe, y compris les sièges, les chantiers et, plus généralement, toute activité liée à l'entreprise.

Afin d'assurer la meilleure accessibilité et diffusion possible, la politique est rendue publique et partagée avec toutes les parties prenantes, par :

- la publication sur le site web (www.exagroup.net) et par le biais d'autres outils de communication institutionnelle du Groupe ;
- la distribution interne au personnel via le canal « Teams » dédié au matériel d'entreprise, à la formation initiale et aux programmes de mise à jour périodiques ;
- son partage avec les fournisseurs et les sous-traitants, accompagné de l'envoi du Code de conduite des fournisseurs et des Exigences minimales de durabilité, afin de garantir la cohérence tout au long de la chaîne de valeur.

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique ESG intégrée est partagée entre :

- le Comité ESG, qui définit les stratégies et surveille les performances globales ;
- la Direction, qui approuve chaque année les objectifs et vérifie les résultats obtenus ;
- le/la Responsable du développement durable, chargé(e) de la coordination opérationnelle, de la collecte des données et de la présentation des informations ESG ;
- les services de l'entreprise concernés (ESG, QHSE, ressources humaines, juridique, achats, opérations), qui veillent à l'application des principes ESG dans leurs domaines de compétence respectifs.

Le suivi des performances ESG s'effectue à l'aide d'ICP (indicateurs clé de performance) définis pour chaque domaine (environnement, social, gouvernance et chaîne d'approvisionnement), dont les résultats sont :

- collectés et consolidés périodiquement ;
- vérifiés par des audits internes et, le cas échéant, par des audits externes indépendants ;
- présentés dans le rapport annuel sur le développement durable.

Tout écart par rapport aux objectifs ou toute non-conformité est géré par des plans d'amélioration et des mesures correctives, conformément au principe d'amélioration continue.

EXA Group encourage un dialogue ouvert et continu avec ses parties prenantes, notamment ses clients, ses partenaires, les communautés locales et les investisseurs, en favorisant la transparence, la collaboration et la participation active afin d'atteindre les objectifs communs en matière de développement durable.

Le Groupe s'engage à contrôler périodiquement la politique et son application, en évaluant son efficacité et en définissant des actions d'amélioration continue.

Révision et mise à jour

La politique ESG intégrée est soumise à une révision périodique, ou chaque fois que se produisent :

- modifications réglementaires ou normatives importantes ;
- évolutions stratégiques ou organisationnelles du Groupe ;
- nouveaux risques ou opportunités liés aux questions ESG.

Les révisions sont menées par le Comité ESG et approuvées par la Direction générale, qui garantit la cohérence avec les normes internationales (ISO, SA8000, EcoVadis) et les ODD (objectifs de développement durable) des Nations Unies.

Giuseppe Polvani
Président

Février 2026